



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 27/02/2024

Procès-Verbal

Le VINGT SEPT février de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

La séance est ouverte à 20h35.

Madame le Maire procède à l'appel nominal et demande aux membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Véronique HAITCE, Maire,

Jean-Jacques ALMERO, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Éric GEORGET, Corinne LACOSTE, Hubert MARTY, Denis VAILLANT, Domingo MUJICA, Sandrine VANCOPPENOLLE.

Procurations : Marie-Laure BOUCHERET à Corinne LACOSTE, Laurent ZANDONA à Eric GEORGET.

Empêchés d'assister à la séance et sans donner pouvoir : Nathalie MONTADAT, Domingo MUJICA, Mathilde PEYREGA, Pierre ROGNANT.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024
- Archivage à la mairie
- Vote du compte administratif
- Questions diverses

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Anne-Claire CAMAIN est désignée secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024

VOTE : approuvé à l'unanimité

Point 3 :

Services du SICOVAL ont proposé aux communes un service mutualisé pour s'occuper de l'archivage des mairies. Goyrans a obtenu un devis, sensiblement identique que celui que nous avait communiqué le premier prestataire avec lequel nous avons été initialement en contact.

Pour utiliser ce service du SICOVAL, Goyrans doit délibérer et donner pouvoir au maire pour signer une convention (sur le même type que celle prise pour l'aire de jeu ou autre). Une archiviste issue du secteur privé est missionnée pour ce faire et Goyrans serait la première commune sur laquelle elle interviendrait à partir de lundi prochain : aussi, pour ne pas rater le coche, il est proposé cette délibération.

Eric GEORGET demande le coût de cette prestation. Le devis est de 6798 euros.

Corinne LACOSTE demande si le personnel est formé : la prestataire intervient sur site, le but est ensuite de gagner en autonomie.



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 27/02/2024

Procès-Verbal

Jean-Jacques ALMERO souhaite savoir si dans les archives présentes à la Mairie, des périodicités de conservation existent et si la mission est de trier et de mettre dans des boîtes. Suivant le type de document, les thématiques, les documents doivent être conservés différemment ; le but est de tenir un registre, cofidier l'existant et être ensuite en capacité de poursuivre en autonomie le travail mis à plat par l'archiviste.

Jean-Jacques ALMERO demande si une numérisation serait envisageable pour simplifier la démarche. Ce travail est-il regardé comme faisable ? Il s'agit d'une obligation, avec une procédure spécifique à respecter avec une qualification des documents : l'opportunité est ici de pouvoir passer par le SICOVAL.

Jean-Jacques ALMERO demande quelle serait la charge de travail supplémentaire induite pour ce travail à l'avenir. Si la tâche est réalisée au fil de l'eau, la charge ne sera pas si lourde.

Corinne LACOSTE demande si le devis comporte-t-il un accompagnement en matière de veille juridique.

Ce point relèvera de la formation des agents, ce point n'est pas inclus dans le devis.

Eric GEORGET souligne que la conservation des documents est un réflexe naturel et que nous nous mettons en conformité avec les contraintes réglementaires qui nous obligent à organiser cet archivage. Dans le service à fournir par le SICOVAL, est-ce que les archives physiques sont conservées à Goyrans ? C'est effectivement le cas.

Jean-Jacques ALMERO : quel serait le retour sur investissement de ce classement ? Va-t-on retrouver les informations ? Denis VAILLANT donne l'exemple de demandes l'amenant à aller chercher avec difficulté des dates de raccordement aux réseaux d'habitations vieilles de 30 ans.

Véronique HAITCE détaille le contenu de la prestation : la gestion des fonds documentaires papier comporte en outre une réunion de lancement, le traitement des archives, la mise à jour ou création du plan de classement, la rédaction du bordereau d'élimination, l'application de la quotation définitive, l'optimisation de l'espace de stockage, le compte rendu de fin de mission. Les boîtes à déduire seront identifiées, calendrier d'exécution à définir par le SICOVAL.

Eric GEORGET quelle est la durée approximative de la prestation. Le calendrier n'a pas été pas communiqué. A ce jour le nombre le devis a été établi a regard du nombre de mètres linéaires d'archives à traiter : il y en a 22.

Véronique HAITCE souligne que le besoin est réel, il concerne à la fois le secrétariat, les élus et les administrés, information confirmée par Valérie NORMANT.

VOTE : approuvé à l'unanimité (une abstention : Sandrine VANCOPENOLLE).

Point 4 : vote du compte administratif

Ce point ne donnera pas lieu à un vote à ce conseil et doit être reporté en raison d'un contre temps :

Valérie NORMANT indique que cela est dû à l'annulation d'un titre lié à une erreur d'imputation d'une subvention en lien avec des amendes de police (inscrite sur le compte 1335, au lieu du 1345).

Pour rappel le compte administratif, reflet de l'exécution du budget de l'année, doit correspondre au compte de gestion, tenu par le trésorier. Or ce compte n'a pas été envoyé à la mairie, il ne le sera que demain. Nous ne pouvons donc pas voter ce point.

Véronique HAITCE propose d'exposer ce compte même sans vote de manière à ce que ce point soit plus rapide au prochain conseil municipal qui se tiendra en avril.



COMMUNE DE GOYRANS
Séance du Conseil municipal du 27/02/2024
Procès-Verbal

Point 4 : Questions diverses

Télétravail

Il convient d'officialiser le télétravail, de prendre un règlement qui sera présenté en CST. Ce sera également le cas pour le versement de la prime de pouvoir d'achat.

Valérie NORMANT télétravaille généralement le vendredi (sauf pendant les vacances scolaires, le lundi). Pour Céline, elle n'a été en télétravail qu'à deux reprises jusqu'ici).

Projet ALAE

Pour le périscolaire communal, une rencontre a eu lieu à Clermont le Fort en présence des élus de Aureville et Goyrans (Nathalie PRUNIER, Carole AJAC, Véronique HAITCE et Anne-Claire CAMAIN) avec Mme de FASAN, de LEC.

Point antenne

Panneau chantier apposé sur le terrain le 23 décembre 2023, constaté par un huissier de Free : les recours pouvaient alors être déposés dans un délai de 2 mois. Trois recours individuels ont été déposés et un par l'association PRESCOT.

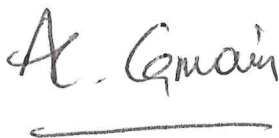
Véronique HAITCE a accepté la proposition du SICOVAL d'intégrer le bureau du SICOVAL. Mme le Maire a accepté cette délégation « emploi » qui viendra aider les populations en désinsertion professionnelle, en lien avec le PLI et la maison emploi formation de Labège. Elle a été élue le 5 février dernier. Cela lui permettra de prendre une part plus active aux décisions avant le passage au vote en conseil communautaire.

Levée de séance à 22h35

Fait à Goyrans, le 27 février 2024

Anne-Claire CAMAIN

Secrétaire de séance



Véronique HAITCE

Maire de Goyrans

